



Communiqué de presse

Paris, le 21 décembre 2016

FTPA SUR LA PRISE DE CONTROLE DU GROUPE DUC PAR LE GROUPE PLUKON

Le groupe Duc, numéro 3 français de la production de viande de volaille, a conclu un accord avec le leader européen Plukon Food Group lui permettant d'assurer sa pérennité. Cet accord, qui a été négocié dans le cadre d'une procédure de conciliation, a été homologué par le Tribunal de Commerce d'Evry en date du 20 décembre 2016.

L'accord obtenu prévoit, sous certaines conditions, la prise de contrôle de Duc par Aurelia Investments B.V., filiale du groupe Plukon, notamment par la souscription à une augmentation de capital réservée d'un montant de 11M€ et l'acquisition des actions détenues par les actionnaires de référence actuels. Il prévoit également un abandon et un rééchelonnement de dettes conséquents de la part des créanciers du groupe, ainsi qu'un certain nombre d'engagements de la part de l'investisseur tenant à la reprise de l'ensemble des salariés du Groupe, et la garantie d'un effectif moyen de 802 CDI pendant 4 ans, le maintien et développement de la filière avicole française et le financement de l'activité et sa modernisation à due concurrence de 20M€ d'investissements supplémentaires sur 3 ans.

Aurelia Investments B.V., qui détiendrait plus de 97 % du capital de Duc à l'issue de ces opérations et de l'autorisation de l'Autorité de la Concurrence au titre du contrôle des concentrations, a fait part de son intention de lancer ensuite une offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire sur les titres Duc en circulation sur Euronext Paris qu'elle ne détiendrait pas encore.

Conseils juridiques de l'opération :

Le cabinet **FTPA** conseillait le groupe Duc avec une équipe composée notamment de Sandra Esquiva-Hesse assistée de Romain Lantourne, Margaux Mouclier et Sophie Leprince en *restructuring*, et Alexandre Omaggio et Sylvain Clérambourg pour les aspects *corporate* et de droit boursier.

Le groupe Duc était également conseillé par le cabinet **LPA-CGR**, avec Alexandre Bensoussan et Rudy Jourdan, sur les aspects de droit social et le cabinet **GKA & Associés**, avec Gilles Grimal, sur certains aspects procéduraux.

Le cabinet **Simmons & Simmons** représentait le groupe Plukon Food Group, avec une équipe composée notamment de Peter Van Uchelen, pour le bureau d'Amsterdam, et de Thierry Gontard,

Jean-Yves Marquet et Taous Mabed, sur les aspects *restructuring* et *corporate* et Ombline Ancelin, sur les aspects concurrence, pour le bureau de Paris.

Le cabinet **Bourdon & Forestier** assistait le Groupe Verneuil, actionnaire de référence et créancier du groupe Duc, avec William Bourdon et Bertrand Repolt.

Enfin, le cabinet **Altana**, avec Michel Jockey et Mana Rassouli, représentait le groupe d'Aucy, actionnaire et créancier fournisseur du Groupe Duc.

Autres Intervenants du dossier :

Groupe Duc : Joel Marchand (Directeur Général), Damien Calandre (Directeur industriel puis Directeur Général à compter du 16 décembre 2016), Sandrine Siefridt (Secrétaire Générale)

Conseil Financier : **Interactis** (Fabien Lim, J. Gamiette, T. Kerdoncuf)

Conciliateur : **Bauland, Carboni, Martinez & Associés** (Charles-Henri Carboni, Administrateur Judiciaire, et O. Allard)

Auditeur Indépendant du Cédant : **Grant Thornton** (Clotilde Delemazure, G. Péchadre, C. Alquier)

Groupe d'Aucy : S. Le Bartz (Président), A. Perrin (Directeur Général), A. Petrinco (Directeur financier), A. Grandjean (Directeur juridique)

Groupe Plukon : Peter Poortinga (Directeur Général), Brett Bos (Directeur juridique)

Conseil Financier: **European Strategic Consulting Group** (Siegfreid Goossens, F. Haftman, M. Vanderlinden)

Auditeur Indépendant de l'Acquéreur: **EY** (P. Héry, M. Jaud de La Jousselinière, A. Abdat, M. Ben Osmane)

A propos de FTPA :

FTPA est aujourd'hui l'un des plus anciens cabinets d'avocats indépendants en France et traite les dossiers stratégiques de nombreuses sociétés qui lui font confiance.

Fondé en 1972, FTPA réunit une équipe de près de 60 avocats aux compétences complémentaires. Le cabinet intervient et accompagne ses clients, entreprises et groupes de sociétés cotées ou non, en France et à l'international, pour tous leurs projets, dossiers et contentieux complexes.

Le cabinet a développé une approche très pragmatique des enjeux juridiques et couvre tous les grands domaines du droit et du contentieux des affaires.

Contact presse (cabinet FTPA)

Aurélie Prosper – Agence Eliott & Markus

Tel : 01 53 41 41 84

a.prosper@elliott-markus.com